

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 3 février 2020 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 2 : M. Christian Lemay
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Sont également présents : 4 citoyens
Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

023-02-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 février 2020

- 1 **ADMINISTRATION**
 - 1.1 Adoption du PV du 13 janvier 2020
 - 1.2 Liste des comptes à payer janvier 2020 – février 2020
 - 1.3 Adoption liste des ventes pour taxes 2020
 - 1.4 Résolution adhésion ADMQ 2020
 - 1.5 Résolution inscription congrès ADMQ
 - 1.6 ~~Résolution formation ADMQ : Évaluation foncière municipale: la confection du rôle d'évaluation et sa continuité-REMIS~~
 - 1.7 Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire*
 - 1.8 Résolution aménagement paysager 2020
 - 1.9 Résolution cotisation FQM 2020
 - 1.10 Résolution mandat traitement des surplus (TEU et AQU)
 - 1.11 Résolution modernisation du système téléphonique
 - 1.12 Résolution demande de subvention Emploi Été Canada 2020
 - 1.13 Résolution signataire pour l'entente avec la Fabrique (panneau numérique)
- 2 **SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**
 - 2.1 Résolution signature de l'entente pour plan de mesures d'urgence avec Saint-Marcel-de-Richelieu
 - 2.2 Résolution réparation unité de secours

- 3 **PREMIERS RÉPONDANTS**
 - 3.1 Résolution remplacement d'équipement pour le défibrillateur

- 4 **VOIRIE**
 - 4.1

- 5 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1 Résolution envoi de lettres pour la mise aux normes des installations septiques

- 6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Demande d'autorisation CPTAQ
 - 6.2 Résolution mandat Stantec – étude de capacité de l'usine de traitement des eaux usées (TEU)

- 7 **LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1 Résolution demande d'abolition des frais pour la bibliothèque
 - 7.2 Résolution d'engagement – Fonds de la ruralité pour les projets en cours
 - 7.3 Résolution bourse du Cégep de Drummondville
 - 7.4 Résolution coordonnateur / coordonnatrice en loisir

- 8 **VARIA ET CORRESPONDANCE**
 - 8.1 Compte de taxes
 - 8.2 MADA

- 9 **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

024-02-2020 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE

025-02-2020 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (DÉCEMBRE) ET À PAYER (JANVIER 2020)

Total des salaires :	21 475,77 \$
Total capital et intérêts :	0 \$
Total incompressibles :	0 \$
Total à payer :	204 782,83 \$
Grand total des déboursés :	226 258, 60\$

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

026-02-2020 1.3 ADOPTION LISTE DES VENTES POUR TAXES 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la Municipalité pour la période se terminant le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond durant le mois de mars 2020 en vue d'une vente pour non-paiement de taxes ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu :

- Qu'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2017, et ce, dans les plus brefs délais ;
- Que cet avis inclue aussi le solde impayé au 31 décembre 2019 ;
- Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche aux propriétaires concernés ;
- Que la liste des propriétés endettées envers la Municipalité soit déposée et adoptée au conseil du mois de mars 2020 ;
- Que ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

027-02-2020 1.4 RÉSOLUTION ADHÉSION A L'ADMQ

CONSIDÉRANT le soutien professionnel offert à la directrice par l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la direction de maintenir son titre professionnel à jour ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière, au coût de 477 \$ plus les taxes applicables, n'incluant pas la partie assurance.

ADOPTÉE

028-02-2020 1.5 RÉSOLUTION INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) se tiendra du 17 au 19 juin 2020 dans la ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la direction de maintenir son titre professionnel à jour ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Diane Martineau, à s'inscrire au congrès de l'ADMQ, au montant de 555 \$ plus taxes, et que les frais de déplacement et d'hébergement soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

1.6 REMIS

028-02-2020

1.7 RÉSOLUTION PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou une première qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, puisqu'un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant la durée de sa vie active ;
- Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire* ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des éditions centricoises des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de déclarer que la Municipalité de Saint-Guillaume appuie les *Journées de la persévérance scolaire* 2020, soit du 17 au 21 février 2020.

Lors des *Journées de la persévérance scolaire* du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire ;
- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire ;
- à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février ;
- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

ADOPTÉE

029-02-2020

1.8 RÉSOLUTION CONTRAT AMÉNAGEMENT PAYSAGER 2020

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'aménagement pour 2019 n'était que pour 1 an ;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par Les jardins d'Isabelle est satisfaisant ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Les jardins d'Isabelle pour les travaux d'aménagement paysager pour la municipalité pour 2020 au coût de 6 052 \$ plus taxes, incluant l'arrosage.

ADOPTÉE

1.9 RÉSOLUTION COTISATION FQM RETIRER

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne cotise plus à la FQM en notre nom;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer d'être membre de la FQM;

SUR PROPOSITION de _____, appuyée par _____, il est unanimement résolu de payer la cotisation annuelle pour 2020 à la FQM au coût de 1 831.09 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

030-02-2020

1.10 RÉSOLUTION MANDAT GROUPE FBL POUR RECLASSER LES SURPLUS D'ANNÉES ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite identifier les surplus ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe FBL possède les informations nécessaires sur les surplus de 2015 à aujourd'hui et peut les fournir rapidement ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de mandater le Groupe FBL pour faire le reclassement des surplus de 2015 à aujourd'hui au coût de 1 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

031-02-2020

1.11 RÉSOLUTION MODERNISATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique ne répond plus aux besoins actuels ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été demandées et étudiées ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière soumission implique des économies importantes pour la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de procéder au remplacement du système téléphonique ; d'accepter l'offre d'Ominivigil, Logesco, pour l'achat d'appareils téléphoniques, pour le filage des câbles réseau et pour l'achat des équipements nécessaires à l'installation de la téléphonie IP, pour un coût de 1 209,73 \$ plus taxes pour l'achat des téléphones, de 5 116,92 \$ plus taxes pour le câblage et l'équipement, et des frais mensuels de 107,79 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

032-02-2020

1.12 RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI ÉTÉ CANADA 2020

CONSIDÉRANT QU'une subvention pour un emploi étudiant pour l'été est disponible ;

CONSIDÉRANT QU'IL Y a un besoin à la Municipalité pour un emploi durant l'été ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de compléter une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2020.

ADOPTÉE

033-02-2020 **1.13 RÉSOLUTION SIGNATAIRE ENTENTE AVEC LA FABRIQUE**

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée avec la Fabrique pour la servitude du panneau numérique ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire, et Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière, à signer tous les documents au nom de la Municipalité dans le dossier d'entente avec la Fabrique pour la servitude du panneau numérique.

ADOPTÉE

INCENDIE

034-02-2020 **2.1. RÉSOLUTION SIGNATURE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite que nous signions une entente avec elle dans le cadre du plan de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique suggère fortement des ententes entre Municipalités ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire, et Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière, à signer l'entente avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

ADOPTÉE

035-02-2020 **2.2. RÉSOLUTION RÉPARATION UNITÉ DE SECOURS**

CONSIDÉRANT QUE des réparations majeures sont à faire sur l'unité de secours ;

CONSIDÉRANT QUE l'unité de secours est encore en assez bon état ;

CONSIDÉRANT QUE les réparations sont urgentes ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser les réparations à faire sur l'unité de secours ; qu'une seconde soumission soit demandée et que le coût s'élève à environ 2 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

PREMIER RÉPONDANT

036-02-2020 **3.1. RÉSOLUTION D'AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE REMPLACEMENT POUR LE DÉFIBRILLATEUR**

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation est urgente ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'entériner l'achat pour la réparation du défibrillateur au coût de 459 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

VOIRIE

AUCUN POINT

HYGIÈNE DU MILIEU

037-02-2020 **5.1 RÉSOLUTION ENVOI DE LETTRES POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la mise aux normes des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés ont été ciblées pour des installations non présentes ou non conformes ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'acheminer une lettre par courrier recommandé aux citoyens ciblés afin de les aviser que les installations septiques doivent être présentes et conformes d'ici le 30 septembre 2020 et qu'une assemblée d'information aura lieu en mars 2020.

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

038-02-2020 **6.1 RÉSOLUTION MANDAT STANTEC – ÉTUDE DE CAPACITÉ DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE Stantec experts-conseils nous a présenté le résultat de son étude du dossier de l'usine de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude doit être complétée par une étude de capacité de l'usine ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire afin de savoir les quantités de rejets que celle-ci peut recevoir ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de mandater Stantec experts-conseils pour l'étude de capacité de l'usine de traitement des eaux usées pour un coût de 20 880 \$ plus taxes et de prendre cette somme dans les surplus.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

039-02-2020 **7.1 RÉSOLUTION ABOLITION DES FRAIS DE RETARD A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite favoriser l'accessibilité aux services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de courtoisie et de retard continueront d'être envoyés aux usagers et que la gestion des emprunteurs retardataires continuera d'être effectuée sur une base hebdomadaire ;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu à la majorité d'autoriser l'abolition des frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

040-02-2020 **7.2 RÉSOLUTION ENGAGEMENT DU FONDS DE LA RURALITÉ**

CONSIDÉRANT que deux projets du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond ne sont pas finalisés ;

CONSIDÉRANT qu'il ne manque qu'un document dans chaque dossier pour faire la reddition de compte ;

CONSIDÉRANT que les documents devraient être reçus sous peu ;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de confirmer à la MRC de Drummond que les fonds disponibles dans les dossiers de l'abri pour piano public au parc du Repère tranquille et de l'enseigne numérique vont être engagés tel qu'indiqué dans les projets déposés.

ADOPTÉE

041-02-2020 **7.3 RÉSOLUTION BOURSE CÉGEP 2020**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Cégep de Drummondville pour encourager les étudiants de notre Municipalité à persévérer dans leur réussite scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie la Table régionale de l'Éducation Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT la résolution 028-02-2020 faite en ce sens ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de participer au prix « *Bourse étudiante, volet municipalité – édition 2019-2020* » du Cégep de Drummondville pour une somme de 350,00 \$ et d'en autoriser le versement ; que M. Robert Julien soit autorisé à représenter la Municipalité lors de la remise des bourses, le 26 mars 2020, au Cégep de Drummondville.

ADOPTÉE

042-02-2020 **7.4 RÉSOLUTION COORDONNATEUR / COORDONNATRICE EN LOISIR**

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif de Saint-Guillaume est en recrutement pour un(e) coordonnateur / coordonnatrice en loisir ;

CONSIDÉRANT QUE, dans la réalité d'aujourd'hui, les candidats recherchent de meilleurs avantages sociaux ;

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif ne peut offrir d'avantages sociaux vu le coût trop important pour un organisme à but non lucratif ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que la Municipalité embauchera le / la

coordonnateur / coordonnatrice pour le Centre Récréatif de Saint-Guillaume ; que cette personne soit à l'emploi de la Municipalité selon les conditions d'embauche déjà établie ; que le montant du salaire incluant tous les avantages sociaux soit réduit du montant de la subvention annuelle du Centre récréatif.

ADOPTÉE

VARIA ET CORRESPONDANCE

043-02-2019

8.1 RÉSOLUTION REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT – RENCONTRE MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est invitée à la Rencontre régionale Municipalité amie des aînées du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a lieu à Victoriaville le 27 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est gratuite ;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes de nos organismes locaux, incluant une élue, désirent assister à cette rencontre ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette rencontre à une des quatre personnes.

ADOPTÉE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150.

044-02-2020

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 21 h 20.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____